

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

-----  
Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 25.02.2025  
Convocation faite  
Le 11.02.2025

Délibération  
N°2025-02-020

Retour sur la délibération  
n°2024-12-204 du  
17 décembre 2024 relative à  
la demande d'avenant n°3  
au Contrat de Territoire  
2017-2025 (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
Séance du 17 février 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi dix-sept février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2025-02-030), M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2025-02-031), Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, Angéline COURTOIS (pouvoir à M. Jean-Luc GRABOWSKI).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu les délibérations n°2023-11-180 du 7 novembre 2023, n°2024-09-132 du 12 septembre 2024 et n°2024-12-204 du 17 décembre 2024 relatives au Contrat de Territoire en cours, signé le 6 juillet 2017 avec le Conseil Départemental des Ardennes,

Considérant la nécessité d'y apporter des corrections,

Vu le courriel du 24 août 2023 de la Commune de HARGNIES annonçant l'annulation de son projet de création d'une Maison de la Nature et des Randonnées et sa proposition, par courrier du 29 septembre 2023, de le remplacer par le projet d'aménagement de la Place de Launet,

Considérant l'estimation de ce projet à 240 336,35 € HT avec un montant de subvention identique à celui fléché pour la Maison de la Nature soit 65 472 € (taux d'aide de 27,24%),

Considérant la mise à jour des dépenses prévisionnelles de l'opération, en date du 20 novembre 2024, engendrant un ajustement des montants,

Considérant les travaux supplémentaires venant s'ajouter à ce projet suite à la résurgence d'une source en plein milieu de la zone de travaux,

Considérant un coût de l'opération d'aménagement de la Place de Launet s'établissant désormais à 524 260,00 € HT, montant correspondant à la tranche ferme et optionnelle, qui serait subventionné à hauteur de 65 472 € soit un taux d'aide de 12,49%,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** d'inscrire, par voie d'avenant, l'aménagement de la Place de Launet à HARGNIES pour un coût d'opération estimé à 524 260,00 € HT avec une subvention de 65 472 € (12,49 % du HT),
- \* **donne délégation** au Président pour préparer, finaliser et signer un avenant n°3 au Contrat de Territoire et tous documents relatifs à cette démarche.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

